Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023

Affiché le

ID: 005-210500583-20230313-ARRETE202304-AI



Arrêté 2023-04

ARRÊTÉ DU 13 MARS 2023 LE RELAIS DES VAUDOIS AUTORISATION DE RECEVOIR DU PUBLIC

Le Maire de la commune de FREISSINIERES,

- Vu le code général des collectivités et notamment son article L2212-2,
- Vu le Code de la construction et de l'habitation notamment les articles R123-1 à R123-55 et
 R 152-4 et 5 relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Vu l'avis favorable en date du 27 février 2023 de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

ARRÊTE

<u>ARTICLE PREMIER</u> – L'établissement dénommé « LE RELAIS DES VAUDOIS » Les Ribes 05310 FREISSINIERES, est autorisé à recevoir du public

ARTICLE 2 - Cet établissement est classé type O/N - 5ème catégorie. Effectif : 71 personnes

<u>ARTICLE 3</u> – Les consignes permanentes doivent être appliquées et le gestionnaire de l'établissement doit être en mesure d'en justifier à toutes demandes.

<u>ARTICLE 4</u> – Faute d'exécuter les mesures ci-dessus, les contrevenants pourront faire l'objet de poursuites conformément aux lois.

Freissinières, le 13 mars 2023 Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS

